



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2009/09/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIERE**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

48

48

40

22 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Saint Moreil, sur la convocation en date du 22 septembre 2009, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, DELARBRE, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, PATEYRON

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM PRIOUL

Suppléantes : Mmes

Excusés : Mmes BATTISTON

MM PRIOUL, CALOMINE, MONNIER

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Madame Michèle BATTUT

OBJET : Marché de travaux relatif à la construction de la maison du Territoire à Bourganeuf

Le Président rappelle que depuis 2007 un projet de maison du territoire a été mis à l'étude. Il s'agit de créer un lieu d'accueil et d'information du public et plus largement de promotion de l'offre touristique, et culturelle, du patrimoine, des milieux naturels, des productions et savoir-faire divers du territoire intercommunal. Cet équipement serait occupé et géré par l'office de tourisme intercommunal.

L'objectif est donc de créer un lieu « vitrine » du territoire intercommunal, facilement accessible et identifiable. Le site de la gare routière, place du champ de foire à Bourgneuf, a été arrêté :

- Bourgneuf bénéficie d'une position géographique stratégique : carrefour de deux axes de communication majeurs, la RD 941 et la RD 912.
- Entrée Ouest du département de la Creuse et accès Nord vers le PNR Millevaches en Limousin et Vassivière.
- Proximité du centre historique de Bourgneuf et stationnement à proximité.

La construction doit également répondre à un fort enjeu d'intégration sur un plan architectural, en raison de la proximité d'un ensemble médiéval classé, et d'utilisation de matériaux en lien avec les constructions ou usages locaux (pierre, bois).

Le projet se décline en un ensemble bâti d'un seul tenant et d'un seul niveau sur une surface utile globale de plus de 200 m² répartis comme suit :

- espace principal d'accueil du public et d'exposition (96,75 m²) ;
- 2 bureaux et rangements, dont un bureau réservé pour les permanences de la communauté de communes (32,65 m²) ;
- une salle de détente (8,95 m²) ;
- une salle de réunion (20,70 m²) ;
- un wc intérieur (4,45 m²) ;
- un local technique (4,70 m²) ;
- un wc public extérieur ;
- un espace d'attente des bus ;
- une zone de passage piéton périphérique.

Le Président indique que le marché de travaux comprend 10 lots et que l'estimation totale (hors options) du maître d'œuvre (cabinet SPIRALE – Limoges) est de 381 500 € HT.

Le Président explique qu'une procédure de consultation a été engagée selon une forme négociée selon les articles 35, 65 et 66 du code des marchés publics, avec dans un premier temps appel à candidatures (date limite de dépôt fixée au 5 mai 2009) puis envoi du dossier de consultation aux candidats retenus (date limite de dépôt des offres fixée au 10 juillet 2009).

Le Président informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie à plusieurs reprises et a autorisé une procédure de négociation sur plusieurs lots.

Après analyse du maître d'œuvre et sur la base des critères pondérés de jugement des offres, annoncés au règlement de consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 septembre dernier, et a décidé de retenir les entreprises suivantes pour le marché :

Intitulé des lots de travaux	Entreprise retenue / montant de l'offre	Estimation HT
N°1 – Gros Œuvre	<i>SARL MAURY BTP (87 – Eymoutiers)</i> 70 871,90 € HT + Option n°2 (bancs béton gare routière) : 444,45 € HT <i>Proposition de retenir l'option 2, soit un total de marché de 71 316, 35 € HT.</i>	105 000 € <i>option 2 : 2 000 €</i>
N°2 – Charpente bois – bardage	<i>SARL BONNET Frères (19 – Meymac) :</i> 40 000 € HT	38 000 €
N°3 – Couverture Zinc – variante cuivre	<i>SMAC Secteur ROUSSEAU (36 – Châteauroux)</i> Base zinc : 34 500 € HT Plus-value cuivre : + 6 000 € HT <i>Proposition ; retenir option cuivre, soit un total de 40 500 € HT.</i>	41 000 € <i>option 4 : plus-value cuivre : + 18 000 €</i>

N°4 – Menuiseries extérieures bois – serrurerie	NAUDON – MATHE Frères (23 – La Souterraine) 34 626,69 € HT	40 000 €
N°5 – Menuiseries intérieures bois	NAUDON – MATHE Frères (23 – La Souterraine) Base, avec plafond bois : 17 262,12 € HT Option n°3, sans plafond bois : - 10 276 € HT <i>Proposition de retenir la solution de base (plafond bois), soit un total 17 262,12 € HT.</i>	21 000 € (avec plafond bois) option n°3 (sans plafond bois) - 8 000 €
N°6 – Cloisons sèches – plafonds – isolation	VIALANT – LOGE SARL (19 – Ussel) Base : 13 681,29 € HT Option n°3 : si plafond placo perforé retenu au lieu du plafond bois : + 4092,48 € HT <i>Proposition de retenir la solution de base soit marché de 13 681,29 € HT.</i>	18 000 € (sans plafond placo perforé) option n°3 (avec plafond placo perforé) : + 8000 €
N°7 - Carrelage faïence	DE MIRANDA – PRADILLON (03 – Domerat) 13 705 € HT	18 000 €
N°8 – Peinture	VIALANT – LOGE SARL (19 – Ussel) Base : 12 048 € HT Option 1 : + 627,84 € HT Option 3 : + 23,04 € HT <i>Proposition de retenir uniquement l'option 1, soit marché de 12 675,84 € HT.</i>	12 000 € option n°1 (lasure et panneau gare routière) option n°3 (peinture sur plafond placo)
N°9 – Chauffage par géothermie verticale – ventilation – équipements sanitaires	TRULLEN BATIMENT (23 – Le Grand Bourg) 48 228,63 € HT	59 000 €
N°10 – Electricité – CFO - CFA	AEL (87 – Limoges) Base : 34 075,88 € HT Option 1 : 947,84 € HT. Option 2 : 3 186,60 € HT <i>Proposition de retenir les deux options, soit un montant total du marché de 38 210,32 € HT.</i>	29 500 € option 1 (sonorisation) 1500 € Option 2 (surveillance vidéo) : 9 400 €
<u>TOTAL MARCHE</u>	<u>330 206,24 € HT</u> (solutions de base des 10 lots + options retenues)	381 500 € (hors options) + 30 900 € pour les options à retenir, soit un marché total de 412 400 € HT

Le Président indique que la durée du chantier est de 12 mois avec 1 mois de préparation. Le démarrage du chantier est prévu fin octobre 2009.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer et puis à notifier les marchés de travaux d'aménagement de la Maison du Territoire et de ses abords, soit 10 lots, aux entreprises cités précédemment.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 29 septembre 2009
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD